

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Portant sur le projet de construction et d'exploitation du parc photovoltaïque au sol Soleil Rouge, lieu-dit Rossignol et sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Montauban**

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral du 4 février 2022, une enquête publique, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 4 mars 2022 à 09h00 au 4 avril 2022 à 17h00, sur le territoire de la commune de Montauban, relative à la demande de la SAS CPES Soleil Rouge – RES Group qui porte sur le sujet sus-visé.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Lucie GRENET – SAS CPES Soleil Rouge – RES Group – 330 rue du Mourelet – ZI Courtine – 84000 AVIGNON – tél : 04 32 76 82 47 ou 06 38 73 04 63 – mél : lucie.grenet@res-group.fr

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Montauban, direction de l'urbanisme et des planifications, 9 rue de L'Hôtel-de-Ville 82000 MONTAUBAN

- sur Internet : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepubliquehorsicpe>

- sur poste informatique à la mairie de Montauban .

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Montauban aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h15 puis de 13h30 à 17h30

- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à la mairie de Montauban.

- soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"

- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

M. Wouter VAN DE RIJT, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Montauban, direction de l'urbanisme et des planifications, salon Bleu : le 4 mars 2022, de 14h00 à 17h00 ; le 14 mars 2022, de 09h00 à 12h00 ; le 4 avril 2022, de 14h00 à 17h00.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Montauban.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montauban, à la préfecture de Tarn-et-Garonne ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr), pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué sur le permis de construire relatif à la demande de construction et d'exploitation du parc photovoltaïque au sol Soleil Rouge, lieu-dit Rossignol, par arrêté préfectoral et sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Montauban adopté le 25 février 2004, révisé le 30 novembre 2016 et modifié le 25 juin 2018, par arrêté municipal.